FNEC-FP Force Ouvrière 53

FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Déclaration de la FNEC FP FO au CDEN du 17 novembre 2020

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur des Services de l'Éducation Nationale,
Monsieur le Président du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les personnels de l'Éducation Nationale ont été profondément choqués, profondément meurtris par l'annonce, le vendredi 16 octobre, de l'assassinat barbare de notre collègue Samuel PATY, professeur d'Histoire-Géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine. La FNEC FP FO condamne à nouveau cet acte odieux et rappelle son attachement sans faille à la liberté d'expression et à une éducation publique laïque.

Ce CDEN se réunit après deux mois afin de faire un bilan de la rentrée dans le 1er degré et le 2nd degré ; rentrée qui a été particulièrement marquée par l'épidémie du coronavirus et le protocole sanitaire qui s'applique à l'Éducation Nationale.

Pour la FNEC FP -FO 53 ce bilan de rentrée est plus qu'inquiétant.

Si l'assassinat de Samuel Paty a résonné si fort en chaque professeur c'est que nous sommes nombreux à savoir, parfois pour l'avoir vécu ou en avoir été témoin, qu'en matière de protection fonctionnelle du fonctionnaire, lorsque des personnels sont mis en cause, ou font l'objet de menaces, d'agressions verbales ou physique par des élèves ou leurs familles, le soutien de leur hiérarchie, de l'institution est loin de leur être acquis, et il reste souvent difficile pour nous de faire valoir et obtenir la mise en œuvre de notre droit à protection, de même qu'à bénéficier d'une véritable procédure contradictoire et de ne pas faire automatiquement l'objet d'une procédure à charge.

Ainsi la FNEC FP-FO a exprimé son point de vue devant le Ministre de l'Éducation nationale et le Premier Ministre qui ont reçu les organisations syndicales : « L'école publique et ses personnels doivent être protégés, non pas seulement par des discours mais aussi par la réaffirmation et la défense intégrale de leurs statuts ».
Pour la FNEC-FP-FO, tout personnel faisant l'objet d' «atteintes volontaires à l'intégrité de (sa) personne, (de)violences, (d') agissements constitutifs de harcèlement, (de) menaces, (d') injures, (de) diffamations ou (d') outrages (...) sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée » doit pouvoir obtenir immédiatement la protection de sa hiérarchie comme le prévoit l'article 11 de la loi de juillet 1983. De ce point de vue, il est difficile d'accorder une quelconque confiance dans la volonté déclarée du gouvernement de protéger les personnels dès lors que ce même gouvernement mène une loi de transformation de la Fonction Publique qui supprime les CAPA et les CHSCT.

De nombreux professeurs se sont offusqués de voir la très belle lettre de Jean Jaurès devenir un outil pour rendre hommage à Samuel Paty alors que depuis des décennies les ministres successifs ont choisi de faire l'exact contraire de ce qui est écrit justement par Jean Jaurès. Alors pourquoi le ministre Blanquer a-t-il fait disparaître une partie du contenu de cette lettre ? Pour appliquer une forme de censure tout en voulant promouvoir la liberté d'expression, l'éducation à l'esprit critique, l'émancipation et le respect des valeurs de notre République. Dans ce contexte d'hommage à Samuel Paty, il fallait oser.
Au cœur d'une l'École de la confiance, appelée de ses vœux par le ministre, il n'y a pas mieux pour rompre celle-ci.
En faisant cela, n'est-ce pas une insulte à Jaurès, dont une partie du texte est trahie, ainsi qu'à Samuel Paty lui qui est allé au bout de son engagement et de sa mission ?
« Le courage c'est de rechercher la vérité et de la dire » C'est ce qu'a écrit Jean Jaurès, et le ministre Blanquer ferait bien, en ce moment, de s'inspirer de cette citation.

En matière de défense de la laïcité, nous avons pris connaissance des déclarations du ministre à la presse, notamment au quotidien Les Échos de ce 19 octobre, auquel il explique que l'Éducation nationale a « fait beaucoup de choses (sur la laïcité) ». Nous avons pris connaissance de son intention de développer une « approche laïque du fait religieux » qui devrait permettre aux élèves d'avoir « une meilleure connaissance du christianisme, du judaïsme, de l'islam, du bouddhisme, mais aussi de l'histoire de l'athéisme et de la libre-pensée », puis d'élargir l'enseignement moral et civique à d'autres disciplines que l'Histoire et la Géographie.
Pour la FNEC-FP-FO, la défense de la laïcité implique avant tout le respect de l'enseignement disciplinaire qui doit pouvoir continuer à s'exercer dans le cadre de la liberté pédagogique inscrite à l'article L912-1-1 du Code de l'Éducation.

Pour conclure sur ce point, nous avons entendu le ministre déclarer sur France 2 le 17 octobre, que « des choses se sont dégradées depuis plusieurs décennies ». Nous ne pouvons que confirmer cela car, depuis de trop longues années, les personnels subissent, du fait de la mise en œuvre des contre-réformes successives et des suppressions d'heures, de classes et de postes, du fait des attaques répétées contre leurs salaires, leurs missions, leurs statuts, une dégradation continue de leurs conditions d'exercice contribuant à dévaloriser leur fonction aux yeux de la population.

En ce qui concerne le «nouveau» protocole sanitaire, il continue de faire reposer sur les personnels, les personnels de Direction, les directeurs d'école et les chefs de service la responsabilité d'une mise en œuvre impossible. Leur mobilisation le mardi 10 novembre pour la création massive et urgente de postes afin de diminuer les effectifs par classe est un indicateur non négligeable de leur lassitude et de leur colère.

La FNEC FP-FO rappelle ses revendications en matière de protection:
-La baisse drastique des effectifs dans les classes pour limiter les risques de contagion ;
-Le dépistage systématique des personnels et des élèves ;
-La mise à disposition gratuite et en nombre de masques FFP2 dans les écoles, collèges et lycées, en particulier pour les personnels vulnérables ; La mise à disposition gratuite et en nombre de masques chirurgicaux professionnels pour tous
-Le recrutement immédiat de médecins de prévention en nombre suffisant ;
-Le recrutement immédiat de médecins scolaires :
-La reconnaissance de la COVID 19 comme maladie professionnelle ;

-L’abrogation du jour de carence et le remboursement des jours de carence pour tous les personnels placés en congé maladie ordinaire depuis la rentrée scolaire ;

Il est révoltant de constater, sous couvert de «l’école inclusive», que le ministre continue le démantèlement des structures spécialisées au profit de dispositifs mobiles. Il est également intolérable de constater que les PIAL, largement rejetés et combattus par notre syndicat, permettent de flexibiliser les conditions de travail des AESH (certains se retrouvent à accompagner 3 enfants sur la semaine, dans 3 écoles différentes !), et de diminuer le temps d’accompagnement des élèves.

Le nouveau plan de formation dit en «constellations», qui n’a de sens que si l’on accepte que la formation des enseignants ne soit mise en place qu’en fonction des restrictions budgétaires est lui aussi inacceptable! Cette nouvelle formation découle directement de PPCR que la FNEC FP-FO n’a pas signé et continue d’en demander l’abandon.

Que dire des propositions de revalorisation des personnels à part qu’elles sont insultantes? Ces mesures, qui correspondent à une enveloppe fermée de 400 millions d’euros inscrite au Budget 2021, ne sont que du saupoudrage ! Le ministère attend-il des manifestations massives d’enseignants, à l’image de ce qui s’est produit dans les hôpitaux, pour enfin débloquer des moyens ?

Le contexte sanitaire aurait dû inciter notre gouvernement à donner partout des moyens pour réduire les effectifs, ce qui aurait permis , à la fois de mieux rattraper le retard dû au confinement et aussi de respecter la distanciation sociale préconisée dans la lutte contre le virus. Il est inadmissible de voir que dans de trop nombreux établissements du département, les classes dépassent les 25 élèves et approchent parfois la 30aine.

Pour la FNEC FP-FO, AUCUNE fermeture n’aurait dû être prononcée en cette rentrée. TOUTES les ouvertures demandées auraient dû être satisfaites, tous les postes spécialisés nécessaires auraient dû être créés ainsi que les moyens de remplacement. Il est désormais urgent que les listes complémentaires des concours soient ouvertes pour répondre à l’urgence actuelle.

La FNEC FP-FO 53 exige également que pour les futurs travaux de carte scolaire du 1er degré, les élèves des dispositifs ULIS soient comptabilisés dans les effectifs globaux des écoles comme le stipule la loi depuis l’année dernière. Ceci n’a pas été respecté dans notre département l’année dernière, permettant ainsi de ne pas ouvrir voire de fermer des classes accueillant des élèves d’ULIS.

Dans ce contexte, la FNEC FP FO réitère ses exigences, à savoir :
► ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d’écoles ;
► aucune fermeture - maintien de toutes les classes ;
► création des postes nécessaires de remplaçants, de RASED, en nombre suffisant ;
► ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées ; non à l’inclusion scolaire systématique ;
► allègement des effectifs dans toutes les classes ;
► recrutement immédiat d’enseignants sur la liste complémentaire à hauteur des besoins urgents ;
► ouverture de postes aux concours – et dans toutes les disciplines - à hauteur des besoins réels du terrain ;

► intégration des 49 points d'indice nets supplémentaire dans la grille de tous les personnels titulaires et 183 euros nets supplémentaires pour les contractuels, sans contrepartie ! ;
► l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice ;
► abrogation de la réforme du collège et de celle du Lycée pour un retour au strict enseignement disciplinaire.

Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIERE